



**LE 28 AVRIL TOUS DANS L'ACTION**

# **Pénibilité au travail... Les femmes sont concernées !!**

Les métiers « féminins » sont autant marqués par la pénibilité physique ou mentale que celles des hommes et ils exposent plus aux risques musculo-squelettiques et psychosociaux.

Travail très répétitif, travail permanent sur écran, travail morcelé (abandon d'une tâche pour une autre plus urgente), postures contraignantes, port de charges lourdes (pas plus de 25 kg dans le droit du travail pour les femmes or « le port » d'un corps dépasse ce niveau), manque d'autonomie dans le travail, contact avec le public (agressions verbales, violences), expositions à certains produits chimiques nocifs, horaires qui rentrent en conflit avec les obligations familiales, travail de nuit, charge mentale et émotionnelles...

Les conditions d'emploi des femmes sont souvent des facteurs aggravant des conditions de travail : postes peu qualifiés, emplois précaires.

Pendant le conflit sur les retraites, l'exigence de la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé a été fortement revendiquée. Mais le gouvernement refuse toujours de prendre en compte les propositions des organisations syndicales, en maintenant exclusivement son approche médicale.

Pire encore, il a remis en cause la pénibilité des infirmières hospitalières avec un chantage à la reconnaissance de la qualification !

## **En France :**

- ⇒ 58 % des troubles (TMS) déclarés concernent des femmes, avec un risque d'exposition de 22 % supérieur à celui des hommes.
- ⇒ Les femmes se déclarent plus stressées au travail (+ 40 %) que leurs collègues masculins.
- ⇒ 27 % des femmes déclarent vivre un « mal être » au travail, contre 27 % des hommes.
- ⇒ Les femmes vivent plus fréquemment que les hommes des situations de harcèlement et de violence.
- ⇒ 1/5 des infirmières et 1/3 des aides soignantes hospitalières partent en invalidité avant l'âge de 55 ans.

**La CGT propose de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé à taux plein pour les femmes et les hommes ayant travaillé dans des conditions pénibles ou astreignantes et de reconnaître la pénibilité du travail des femmes.**

**L'Union départementale CGT appelle à des arrêts de travail pour que les salarié(e)s du privé et les agents du public participent massivement aux manifestations départementales le 28 AVRIL à :**

**DOUAI - 14 h 30 Place d'Armes**

**DUNKERQUE - 15 h 00 Place Jean Bart**

## **Prévention et amélioration des conditions de travail Reconnaissance et réparation de la pénibilité**

### **J'adhère à la CGT**

Nom..... Prénom.....  
Entreprise .....  
Adresse personnelle.....  
Code Postal..... Ville..... Tél.....

Bulletin à renvoyer à l'Union départementale CGT - Bourse du Travail - Rue Geoffroy St Hilaire 59042 Lille Cedex  
Tél. 03 20 62 11 62 Fax 03 20 62 11 60 E-mail : cgt nord@gmail.com